

Déclaration de participation

ACCES INDUSTRIE
(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 208C1562 du 20 août 2008

Par courrier du 18 septembre 2008, l'Autorité des marchés financiers a été informée que dans D&I susvisée, il fallait lire que les sociétés Financière Accès Industrie, Accès Investissements, Butler Capital Partners (BCP) et Accès Finance, détenaient de concert, au 7 août 2008, 4 760 205 actions ACCES INDUSTRIE représentant 142 072 260 droits de vote, soit 81,38% du capital et 89,39% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière Accès Industrie	4 686 710	80,13	140 469 830	88,38
Accès Investissements	6 300	0	94 500	0,06
Butler Capital Partners	2	ns	30	ns
Sous total BCP	4 693 012	80,23	140 564 360	88,44
Accès Finance	67 193	1,15	1 507 900	0,95
Total concert	4 760 205	81,38	142 072 260	89,39

- (1) Sur la base d'un capital composé de 5 849 016 actions regroupées représentant 158 933 594 droits de vote (à savoir 158 912 130 droits de vote attachés aux actions regroupées et 21 464 droits de vote attachés aux actions non regroupées), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général. Il est précisé que le 8 janvier 2008, ACCES INDUSTRIE a procédé au regroupement de ses actions à raison d'une action nouvelle contre quinze actions anciennes. Conformément à l'article 23 des statuts de la société ACCES INDUSTRIE, jusqu'au 7 janvier 2010, « toute action non regroupée à droit de vote simple donnera droit à son titulaire à une voix et toute action regroupée à droit de vote simple à 15 ; toute action non regroupée à droit de vote double donnera droit à son titulaire à 2 voix et toute action regroupée à droit de vote double à 30 voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions de la société soit proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. »